
Programme scolaire suisse établi par la Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Vœu en faveur du cinématographe scolaire et position prise sur l'enseignement de la Société des Nations. Refus d'introduire l'espéranto dans les écoles de commerce..

Numéro d'inventaire : 1979.12608

Auteur(s) : Jean Hennessy

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Date de création : 1925

Description : 2 feuilles dactylographiées, sous bordereau.

Mesures : hauteur : 310 mm ; largeur : 212 mm

Notes : Copie d'une lettre de l'ambassadeur de France en Suisse.

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES.

SERVICE FRANÇAIS
DE LA
SOCIÉTÉ DES NATIONS.

N° 532

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

22 OCT 1925

Paris, le
Avenue Tourville, n° 2 A.

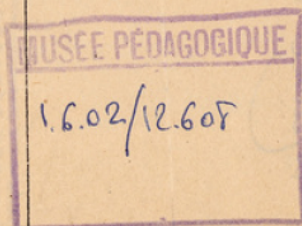
Séance 90-28.
90-29.
Inter-Séance n° 17.

BORDEREAU D'ENVOI

à MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Cabinet)

S. N.

DÉSIGNATION DES PIÈCES.	NOMBRE.	OBSERVATIONS.
Copie d'une lettre de l'Ambassade de la République Française en Suisse en date à Berne du 1er Octobre 1925 N° 129	1	Pour information.
Programme scolaire suisse établi par la Conférence des "Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique" Voeu en faveur du cinématographe scolaire et position prise sur l'enseignement de la Société des Nations. Refus d'introduire l'es- péranto dans les écoles de commerce.	1	
		Communiqué à: Instruction Publique (Cabinet) Commerce (Ac. cx)
		

1-485-1024. [24576]

COPIE

Communiqué à la sous-Direction d'Europe

AMBASSADE
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

EN SUISSE

Berne le 1er octobre 1925.

N° 129

Service Français
de la Société des Nations

Monsieur Jean HENNESSY, Ambassadeur
de la République Française à Berne

à Son Excellence, Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères à PARIS

Programme scolaire suisse établi
par la Conférence des "Directeurs
cantonaux de l'Instruction Publique"
Voeu en faveur du cinématographe
scolaire et position prise sur l'en-
seignement de la Société des Nations
Refus d'introduire l'espéranto dans
les écoles de commerce.

La Suisse ne possède pas d'Administration centrale d'ins-
truction publique. Les cantons ont toujours défendu énergiquement
leurs droits en matière d'indépendance scolaire dans tous les
domaines de l'enseignement. Toutefois, la nécessité d'une cer-
taine unité de vue oblige les cantons à constituer un organisme
de liaison: c'est la conférence des "Directeurs cantonaux de
l'Instruction Publique", qui se réunit tous les ans, et qui
établit un certain programme commun d'enseignement, programme
dont l'exécution est assurée par un bureau permanent siégeant
chaque année dans un canton différent. Cette année, les Direc-
teurs de l'Instruction Publique se sont réunis à Soleure et leur
Bureau fonctionnera à Genève.

Un certain nombre de motions ont été adoptées et sont
intéressantes à signaler.

On a décidé de demander au Conseil Fédéral de doubler si
possible, par une nouvelle loi, le montant des subventions don-
nées aux cantons pour leur budget scolaire, tout en laissant à
la compétence de ces cantons le droit de surveillance et de
législation. Ce voeu est assez remarquable, la Confédération
n'ayant jusqu'ici qu'un budget d'enseignement extrêmement



restreint.

Une autre motion a recommandé aux cantons de favoriser l'institution du cinématographe scolaire, mais on a repoussé les suggestions tendant à introduire l'enseignement de l'espéranto dans les écoles cantonales de commerce.

Enfin on a reconnu que l'enseignement de la Société des Nations était de la seule compétence des cantons-./.

JEAN HENNESSY.

